

Liste des espèces à homologuer par le CH Maine à compter du 01.01.2023

Le comité d'homologation du Maine a pour mission de valider les espèces recensées par le CMR (Comité national des Migrateurs Rares) et toutes les espèces occasionnelles en Mayenne et en Sarthe (moins d'une observation par an en moyenne dans chaque département).

Sont à homologuer les espèces et sous-espèces présentes dans les listes ci-dessous et toutes celles n'ayant jamais été observée ou non revues depuis 1980 dans le Maine et qui ne figurent pas sur la liste du comité d'homologation national (CHN). La nomenclature et l'ordre utilisés sont ceux de la liste officielle des oiseaux de France – version 2020 publiée dans *Ornithos 27-3* (n°143) établie par la Commission de l'avifaune française.

Oie des moissons (tundra) *Anser fabalis rossicus*

Oie rieuse *Anser albifrons*

Cygne de Bewick *Cygnus columbianus*

Cygne chanteur *Cygnus cygnus*

Fuligule nyroca *Aythya nyroca* (53 uniquement)

Fuligule à bec cerclé *Aythya collaris*

Fuligule milouinan *Aythya marila* (72 uniquement)

Eider à duvet *Somateria mollissima*

Macreuse brune *Melanitta fusca*

Macreuse noire *Melanitta nigra*

Harelde boréale *Clangula hyemalis*

Harle piette *Mergellus albellus*

Harle huppé *Mergus serrator*

Martinet à ventre blanc *Apus melba*

Outarde canepetière *Tetrax tetrax*

Rôle des genêts *Crex crex*

Marouette poussin *Zapornia parva*

Marouette ponctuée *Porzana porzana* (#)

Grèbe jougris *Podiceps grisegena*

Grèbe esclavon *Podiceps auritus*

Flamant rose *Phoenicopterus roseus*

Huitrier pie *Haematopus ostralegus*

Gr. à collier interrompu *Anarhynchus alexandrinus*

Guignard d'Eurasie *Charadrius morinellus* (#)

Barge rousse *Limosa lapponica*

Tournepièrre à collier *Arenaria interpres* (#)

Bécasseau maubèche *Calidris canutus*

Bécasseau falcinelle *Limicola falcinellus*

Bécasseau cocorli *Calidris ferruginea*

Bécasseau de Temminck *Calidris temminckii*

Bécasseau sanderling *Calidris alba*

Bécasseau tacheté *Calidris melanotos*

Phalarope à bec large *Phalaropus fulicarius*

Chevalier stagnatile *Tringa stagnatilis*

Glaréole à collier *Glareola pratincta*

Mouette tridactyle *Rissa tridactyla*

Goéland bourgmestre *Larus hyperboreus*

Goéland à ailes blanches *Larus glaucoideus*

Goéland pontique *Larus cachinnans* (#)

Sterne hansel *Gelochelidon nilotica*

Sterne caspienne *Hydroprogne caspia*

Sterne caugek *Sterna sandvicensis*

Sterne arctique *Sterna paradisaea*

Guifette leucoptère *Chlidonias leucopterus*

Grand Labbe *Stercorarius skua*

Labbe pomarin *Stercorarius pomarinus*

Labbe parasite *Stercorarius parasiticus*

Labbe à longue queue *Stercorarius longicaudus*

Mergule nain *Alle alle*

Plongeon catmarin *Gavia stellata*

Plongeon arctique *Gavia arctica*

Plongeon imbrin *Gavia immer*

Océanite culblanc *Oceanodroma leucorhoa*

Fou de Bassan *Morus bassanus*

Cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis*

Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus*

Ibis falcinelle *Plegadis falcinellus*

Blongios nain *Ixobrychus minutus* (#)

Crabier chevelu *Ardeola ralloides*

Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*

Vautour fauve *Gyps fulvus*

Vautour moine *Aegyptius monachus*

Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*

Aigle botté *Aquila pennata*

Aigle royal *Aquila chrysaetos*

Aigle de Bonelli *Aquila fasciata*

Busard pâle *Circus macrourus*

Pygargue à queue blanche *Haliaeetus albicilla*

Buse pattue *Buteo lagopus*

Petit-duc scops *Otus scops*

Hibou des marais *Asio flammeus*

Guêpier d'Europe *Merops apiaster* (#)

Pic cendré *Picus canus* (#)

Faucon kobez *Falco vespertinus*

Faucon d'Eléonore *Falco eleonorae*

Pie-grièche grise *Lanius excubitor*

Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

Cassenoix moucheté *Nucifraga caryocatactes*

Corneille mantelée *Corvus cornix*

Grand Corbeau *Corvus corax*

Jaseur boréal *Bombycilla garrulus*

Mésange boréale *Poecile montanus*

Rémiz penduline *Remiz pendulinus*

Panure à moustaches *Panurus biarmicus*

Cochevis huppé *Galerida cristata* (#)

Hirondelle rousseline *Cecropis daurica*

Pouillot à grands sourcils *Phylloscopus inornatus*

Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*

Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*

Rousserolle verderolle *Acrocephalus palustris* (#)

Locustelle lusciniôide *Locustella luscinioides*

Fauvette babillarde *Sylvia curruca* (#)

Fauvette pitchou *Sylvia undata* (#)

Tichodrome échelette *Tichodroma muraria*

Grimpereau des bois *Certhia familiaris* (#)

Etourneau roselin *Pastor roseus*

Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica* (#)

Gobemouche nain *Ficedula parva*

Monticole de roche *Monticola saxatilis*

Accenteur alpin *Prunella collaris*

Pipit de Richard *Anthus richardi*

Pipit rousseline *Anthus campestris*

Pipit à gorge rousse *Anthus cervinus*

Pipit maritime *Anthus petrosus*

Sizerin flammé *Acanthis flammea*

Sizerin cabaret *Acanthis cabaret*

Sizerin indéterminé *Acanthis sp.*

Bruant des neiges *Plectrophenax nivalis*

Bruant lapon *Calcarius lapponicus*

Bruant ortolan *Emberiza hortulana*

Bruant nain *Emberiza pusilla*

(#) Espèce à homologuer en dehors des zones de présence régulière connue :

- **Blongios nain** hors des deux sites de nidification connus en Sarthe
- **Marouette ponctuée** hors des communes suivantes : Bazouges sur le loir, La Flèche, Cré-sur-Loir, Vaas
- **Tournepiere à collier** hors des communes de La Ferté Bernard et de la Flèche
- **Guignard d'Eurasie** hors des plaines de Parcé et de Mamers (72)
- **Goéland pontique** hors Le lac de Haute Mayenne, le CET de Saint-Fraimbault et la sablière de Glaintain, l'étang d'Olivet et le CET de Changé. Le CHM ne validera les données relatives à cette espèce que si elles sont accompagnées de photographies et/ou de vidéos exploitables, ou mieux encore d'une fiche d'homologation dûment complétée obligatoirement accompagnée de document(s) photographique(s) et/ou vidéo(s). Les données recueillies dans les zones d'exclusion (et donc non soumises à homologation) devront être circonstanciées au maximum (description permettant d'âger les oiseaux) et si possible accompagnées de photographie(s) et/ou vidéo(s).
- **Guêpier d'Europe** hors des sites de nidification connus
- **Pic cendré** hors des massifs de Bercé et de Perseigne (72)
- **Cochevis huppé** hors des régions de la Flèche, de la vallée du Loir, de La Ferté-Bernard, du plateau Calaisien (72) et de la commune de Saint Denis d'Anjou (53).
- **Gorgebleue à miroir** hors de la commune de La Ferté-Bernard
- **Rousserolle verderolle** hors des communes de La Ferté-Bernard et Roullée.
- **Fauvette babillarde** hors du nord de la Sarthe (au-dessus d'une ligne Alençon – Saint Calais) et hors vallée du Loir de Montabon à Pont de Braye.
- **Fauvette pitchou** hors de la ceinture des sables cénomaniens à l'est et au sud de l'agglomération mancelle entre l'autoroute A11 et la RD323 (Auvours, Parigné ..., jusqu'à La Flèche) (72).
- **Grimperea des bois** hors des massifs forestiers de Pail et Multonne (53) et de Bercé et Perseigne (72)

Sous-espèces à homologuer :

Pouillot de Sibérie / Pouillot de type sibérien *Phylloscopus collybita tristis* Les oiseaux homologués en Pouillot de Sibérie le seront sur la base de la description et du cri. Les oiseaux qui ne sont pas entendus pourront être homologués en Pouillot de type sibérien sur la base de la description du plumage. Les photographies ou vidéos sont recommandées.

Bergeronnette printanière non type, non flavéole *Motacilla flava ssp.*

Bouvreuil des komis (trompeteur) (*Pyrrhula pyrrhula pyrrhula*).

Goéland argenté scandinave (*Larus argentatus argentatus*).

Effraie des clochers (guttata) (*Tyto alba guttata*).

Autres observations à homologuer :

Les observations effectuées au-delà des dates fixées par le CHM pour les espèces non sédentaires dans le Maine (Listes de référence en annexe et sur faune-Maine)

Cas des espèces exotiques qui pourraient être issues de populations sauvages ou acclimatées :

Le CH Maine se réserve le droit de demander aux observateurs une fiche pour vérification, au cas par cas. (Validation par le secrétaire et le secrétaire adjoint)

Autres observations à renseigner avec précision mais sans prise en charge par le CH Maine :

Les hybrides : Le CHN et d'autres CH régionaux ne les prenant pas en charge, le CH Maine procédera de même.

Dates d'homologation des migrateurs hivernants au-delà desquelles il est nécessaire de remplir une fiche d'homologation ou de justifier une donnée (photo, vidéo, enregistrement).

Nom de l'espèce	Dates homologation	
	Départ	Arrivée
Butor étoilé	11-avril	23-sept.
Bernache cravant	18-avril	6-sept.
Fuligule milouinan	22-avril	9-oct.
Garrot à œil d'or	29-avril	27-oct.
Harle bièvre	12-avril	15-nov.
Faucon émerillon	15-mai	1-sept.
Grue cendrée	25-mai	29-août
Pluvier doré	17-mai	27-août

Pluvier argenté	4-juin	20-août
Bécassine sourde	28-avril	10-sept.
Bécassine des marais	7-mai	3-juil.
Goéland marin	23-mai	15-juil.
Pipit spioncelle	22-avril	22-sept.
Bergeronnette de Yarrell	20-avril	5-sept.
Grive litorne	14-mai	22-sept.
Grive mauvis	1-mai	23-sept.
Pinson du nord	21-avril	4-oct.

Dates d'homologation des migrateurs estivants au-delà desquelles il est nécessaire de remplir une fiche d'homologation ou de justifier la donnée (photo, vidéo, enregistrement).

Nom de l'espèce	Dates homologation par le CHM			
	Du	au	et du	au
Sarcelle d'été	09-oct.	23-févr.		
Caille des blés	01-nov.	15-mars		
Héron pourpré	10-oct.	01-avril		
Bondrée apivore	01-oct.	20-avril		
Milan noir	08-sept	04-mars		
Busard cendré	11-sept	31-mars		
Balbuzard pêcheur	16-nov.	09-mars		
Faucon hobereau	24-oct.	31-mars		
Echasse blanche	01-sept	26-mars		
Petit gravelot	15-oct.	02-mars		
Grand gravelot	03-nov.	28-févr.		
Barge à queue noire	01-déc.	01-févr.		
Courlis corlieu	01-nov.	11-mars		
Chevalier sylvain	10-oct.	02-avril		
Sterne pierregarin	01-nov.	20-mars		
Sterne naine	10-sept	17-avril		
Guifette moustac	20-sept	27-mars		
Guifette noire	19-oct.	03-avril		
Tourterelle des bois	10-oct.	09-avril		
Coucou gris	02-oct.	10-mars		
Engoulevent d'Europe	25-sept	15-avril		
Martinet noir	01-oct.	03-avril		
Huppe fasciée	30-sept	05-mars		
Torcol fourmilier	07-oct.	31-mars		
Hirondelle de rivage	16-oct.	26-févr.		
Hirondelle rustique	10-nov.	27-févr		
Hirondelle de fenêtre	01-nov.	08-mars		
Pipit des arbres	14-oct.	22-mars		
Bergeronnette printanière	22-oct.	19-mars		
Bergeronnette flavéole	04-oct.	22-mars	01-juin	31-juil.
Rosignol Philomèle	05-sept	25-mars		
Rougequeue à front blanc	13-oct.	23-mars		
Tarier des prés	22-oct.	24-mars	01-juin	20-juil.
Traquet motteux	02-nov.	05-mars	10-juin	31-juil.
Merle à plastron	10-nov.	19-mars	15-mai	25-sept
Locustelle tachetée	21-sept	27-mars		
Phragmite des joncs	03-oct.	24-mars		
Rousserole effarvatte	12-oct.	29-mars		

Hypolais polyglotte	21-sept	04-avr.		
Fauvette grisettes	13-oct.	25-mars.		
Fauvette des jardins	29-sept.	04-avril		
Pouillot de Bonelli	27-août	01-avril		
Pouillot siffleur	09-sept.	06-avr.		
Pouillot fitis	17-oct.	13-mars		
Gobemouche gris	04-oct.	15-avr.		
Gobemouche noir	03-oct.	31-mars	11-mai	26-juil.
Loriot d'Europe	08-sept	16-avril		
Pie-grièche écorcheur	27-sept	24-avril		

Mis à jour le 9/03/2023